

**Le tableau suivant reprend les 46 observations élémentaires  
portées sur le registre par 22 contributeurs.**

N°	M. ou Mme	Observations	Réponses du responsable du projet
1	Mme PHILIPPE Yvette. 28 route de la Haitroye	Les filles de Mme PHILIPPE ont pris connaissance du dossier et des obligations de travaux. Il existe une fosse septique qui est contrôlée régulièrement.	
2	M. RICHARDIN Claude, 1 route de la Bouloie	Est venu se renseigner pour son chalet occupé au maximum 15 jours dans l'année. Devra étudier une solution d'assainissement adaptée.	
3	M. et Mme RIVIERE Bruno et Maria 2 impasse des Viaux	Soulèvent les difficultés d'installation d'un assainissement non collectif (respect des distances réglementaires par rapport à la Moselle et au voisinage) et un coût excessif (environ 20 000 €).	
4		De plus, toutes les maisons voisines sont raccordées à l'assainissement collectif et leur maison étant l'une des plus anciennes du quartier, elle n'est pas du tout excentrée.	
5		Enfin, la voie d'accès à leur maison est communale donc les travaux devraient être aisément réalisés par la commune.	
6		Ils désirent donc rester dans la zone d'assainissement collectif initialement prévue.	
7	M. COLLIN 1 chemin de Noiregoutte	Le changement de zonage est défavorable au propriétaire qui loue cette propriété. Il estime anormal, compte tenu du fait que cette maison est à proximité du centre-ville, que les travaux ne soient pas pris en charge par la commune de Bussang.	
8	Mme BOUDAT 17 rue 3 <sup>ème</sup> RTA	Souhaite que sa propriété ainsi que celle de son fis (terrain mis en vente pour construction future) soient	

		desservies étant proche du collecteur : il suffit de franchir la route et passer sous la Moselle.	
9		De plus il est prévu au printemps un raccordement en eau potable pour 3 maisons avec un compteur en bord de route pour ces mêmes propriétés.	
10	M. et Mme GIGANT Michel 11 route de la Haitroye	Désirent que le raccordement soit effectué au tout à l'égout, même s'ils sont en règle avec leur fosse septique.	
11	Mme Valérie KUBLER 17 bis route de Sauté	A engagé des frais importants avec un tuyau passant sous la route, en vue de raccorder au tout à l'égout son chalet construit en 2010.	
12		N'a pas bénéficié d'aide à l'époque.	
13		Estime que l'installation du tout à l'égout amène du confort, de la tranquillité par rapport à l'installation d'une fosse qui nécessite un entretien constant sans être aussi fiable que le tout à l'égout.	
14	Indivision KUBLER (Roger) Laurence et Valérie) 42 route de Sauté	Cette ancienne ferme n'est occupée que 3 mois par an maximum. Estime inéquitable de devoir payer une fosse puisque le tout à l'égout était attendu.	
15		Quels sont les délais pour réaliser les travaux ?	
16		Le financement paraît trop lourd à supporter. Impossible à l'heure actuelle. Demande de laisser du temps pour budgéter l'ANC.	
17		Estime que le secteur n'est pas isolé puisque le tout à l'égout existe en amont et en aval de la route du Sauté.	
18	M. et Mme COLIN Francis 2 rue des champs Colnot	A ce jour la station dans la maison est en règle mais des travaux seraient à envisager compte tenu des nouvelles normes environnementales.	
19		Remercie la commissaire enquêtrice pour les documents fournis relatifs à une éventuelle aide (du conseil départemental).	

20	M. et Mme LAURENT Gérard et Anne  1 rue de Larcenaire	Demandent par un courrier du 25 janvier 2023 le raccordement au réseau d'assainissement public. La borne de branchement étant sur leur parcelle 130.	M. le maire indique en réponse par un courrier du 1 <sup>er</sup> février 2023 : « Après vérification, il apparaît qu'une erreur matérielle de position du réseau sur le plan a entraîné le transfert de vos parcelles dans cette zone non desservie par le tout à l'égout. Ci-joint un imprimé de demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif ».  M. le maire dans un second courrier daté du 24 février 2023, agrafé dans le registre (mais non transmis au propriétaire) estime qu'il conviendrait de faire la rectification du zonage à savoir repasser les parcelles B-131 ainsi que la partie UA de la parcelle B-130 en zone d'assainissement collectif. Et qu'il conviendrait aussi de rajouter la parcelle B-537 car elle est desservie par le réseau et est rattachée à la parcelle B-457 appartenant au même propriétaire.
21		S'étonnent par ce courrier du 25 janvier 2023-alors qu'ils sont en zone d'assainissement collectif- d'avoir reçu un courrier de la société VALTERRA afin d'assurer la vérification des installations d'assainissement non collectif.	
22		Remarquent qu'il y a une erreur sur le plan de zonage qui sera modifié : la parcelle 537 est en fluo jaune or une partie -à l'ouest de la parcelle 457- est déjà en assainissement collectif. Cette parcelle est occupée par un parking.	
23		La parcelle 828 située en zone Nh du PLU n'est pas reliée au réseau d'assainissement collectif bien qu'hachurée en assainissement collectif. Le projet de zonage a-t-il été validé ?	
24		Pourquoi la parcelle sud de la zone UAz du PLU est-elle hachurée en jaune alors que le parking, le talus et la carrière sont inaccessibles au réseau existant ?	
25		Souhaiterait que la parcelle 130 qui jouxte sa propriété à l'est (parcelle 131) en zone NLs du PLU, soit aussi en zonage d'assainissement collectif.	

26		Informe que le point de raccordement n'arrive pas à la propriété bâtie sur la parcelle 131 et donc nécessite d'être prolongé jusqu'à cette parcelle.	
27	M.et Mme WEBER Wolfgang 17 b route de Charat	Habitent une ancienne ferme, à titre de résidence secondaire. Ont installé une fosse pour les eaux usées et une citerne pour les eaux de pluie. Souhaitent un contrôle du SDANC. <i>La commissaire-enquêtrice leur fournit les coordonnées du SDANC.</i>	
28	M. et Mme PERNOT Pierre 24 route de la Haitroye	N'ont pas de fosse septique. <i>La commissaire-enquêtrice leur fournit les coordonnées du SDANC afin de connaître un organisme agréé par le SDANC pour effectuer les travaux.</i>	
29	M. MASSART- MOTTET Roland 4 bis route des Champs Colnot	La fosse toutes eaux est aux normes.	
30	Mme MARCHAL Nicole 4 route des Champs Colnot	La fosse toutes eaux est aux normes.	
31	Mme CUNAT Nicole 15 b route des Champs Colnot	La fosse septique est aux normes.	
32	Mme TUAILLON Marcelle 52 route de la Haitroye	Etait déjà en zone d'assainissement non collectif et a effectué les travaux en installant une fosse toutes eaux.	
33	M. TUAILLON Jean- François 50 route de la Haitroye	Etait déjà en zone d'assainissement non collectif et a effectué les travaux en installant une fosse toutes eaux.	
34	M. BURGER Christophe	Fosse septique aux normes	

	12 route de la Haitroye		
35	Mme POUCHELET Claudine 35 route de Sauté	Fosse septique aux normes.	
36	M. ALLEMAN Vincent 9 rue de Pommery	Fosse septique contrôlée en octobre 2022, aux normes.	
37	M. ALLEMAN Vincent 11 rue de Pommery	Propriété récente. Fosse datant de 2020, aux normes.	
38		Note des odeurs importantes au niveau des abords, lors de la forte affluence sur la station de sport d'hiver. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion d'amener un assainissement collectif proportionné pour le bien de tous, surtout avec le projet d'une montagne « toutes saisons » ?	
39		Le tourisme a lieu toute l'année et depuis le premier zonage d'assainissement en 2011. De nombreux chalets ont été construits ou réhabilités en maison de tourisme. Ils pourraient justifier un raccordement à l'égout.	
40	M. VOIRIN Jean-Luc 43 bis route de Sauté	Fosse toutes eaux aux normes.	
41	M. VOIRIN Jean-Luc 43 ter route de Sauté	Fosse toutes eaux aux normes.	

42		La parcelle 110 est construite. Or les 3 habitations n'apparaissent pas sur la carte.	
43		La parcelle 98 est construite. L'habitation n'apparaît pas sur la carte.	
44		Préférerait le tout à l'égout en raison de la fiabilité, de la durabilité et du coût d'exploitation du tout à l'égout. Sans compter la pollution générée par les fosses septiques avec des rejets dans les ruisseaux après plusieurs années d'utilisation.	
45		Compte-tenu de l'affluence liée à la station et ses activités touristiques, aux gîtes et aux nombreux hébergements secondaires et maisons principales, l'égout serait préférable.	
46	M. HECKENDORN Antony 26 route de la Haitroye	Courriel du 1 <sup>er</sup> février 2023. Installation conforme	